



POLITIQUE DE VOTE PAR PROCURATION

GESTION D'ACTIFS GLOBAL ALPHA LTÉE

Mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
DROITS DES ACTIONNAIRES.....	2
CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	4
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS.....	4
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS.....	5
FONCTION D'AUDIT.....	5
L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE.....	5

INTRODUCTION

Gestion d'actifs Global Alpha Ltée (Global Alpha) a l'obligation fiduciaire d'exercer ses droits de vote par procuration en temps opportun et dans le meilleur intérêt de ses clients. Cette politique a pour but de définir l'approche de Global Alpha dans l'exercice de ses droits et responsabilités en matière de vote par procuration et d'articuler ses attentes en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que les positions de vote qui en découlent. Le principe central de la politique de vote par procuration est qu'une bonne gouvernance d'entreprise améliore la valeur actionnariale à long terme, ce qui est conforme à l'engagement de Global Alpha de travailler dans le meilleur intérêt de ses clients.

Global Alpha fait appel aux services de recherche et de vote par procuration d'Institutional Shareholder Services (ISS) pour l'aider à évaluer et à voter par procuration conformément à sa politique de vote personnalisée. En tenant compte des directives personnalisées de Global Alpha, ISS prépare des recommandations de vote pour toutes les propositions sur lesquelles Global Alpha est autorisé à voter. Global Alpha estime que pour que son processus de vote par procuration soit efficace, une certaine flexibilité est nécessaire, et c'est pourquoi la firme utilise des lignes directrices plutôt que des règles. La politique qui suit n'est pas censée être exhaustive en raison de la variété des questions de vote par procuration que Global Alpha peut être amené à prendre en considération, et la firme peut s'écarter de ces lignes directrices pour éviter des décisions de vote qu'elle estime contraires aux meilleurs intérêts de ses clients. Bien que Global Alpha prenne très au sérieux ses responsabilités en matière de vote et fasse de son mieux pour exercer ces droits dans tous les cas, il peut y avoir des situations où il n'est pas pratique ou possible pour Global Alpha d'exercer son droit de vote. Ces circonstances incluent un nombre limité de marchés internationaux où le blocage des actions s'applique ou lorsque les titres sont prêtés à une tierce partie. En raison des problèmes de liquidité et d'administration, Global Alpha peut ne pas voter dans ces situations. La firme peut s'écarter de cette approche si la situation le justifie.

Le comité ESG réexaminera cette politique au moins une fois par an et recommandera des modifications en fonction de l'évolution des priorités et des progrès en matière d'ESG. En outre, les dossiers de procuration sont communiqués aux clients tous les trimestres et de plus amples informations sont disponibles sur demande.

DROITS DES ACTIONNAIRES

Lignes directrices générales : Global Alpha vote en faveur des propositions qui améliorent les pratiques de gouvernance d'entreprise et donnent aux actionnaires une plus grande voix dans les affaires de la société, et à l'inverse, s'oppose aux mesures qui cherchent à limiter ces droits. La firme estime que les actionnaires détenant une participation significative dans une société devraient avoir le droit de convoquer une assemblée extraordinaire et voter contre les propositions qui restreignent ce droit. En ce qui concerne l'accès aux procurations, Global Alpha soutient le fait de donner aux actionnaires le droit de nommer des administrateurs, à condition que les nominations reflètent un niveau raisonnable d'actionnariat et que les candidats soient bien qualifiés et prêts à agir dans l'intérêt de tous les actionnaires. De plus, Global Alpha s'oppose aux statuts prévoyant une notification préalable et imposant des conditions déraisonnables aux actionnaires qui souhaitent nommer des administrateurs au conseil d'administration. Global Alpha vote contre les propositions qui donnent à la direction le pouvoir d'ajourner ou de prolonger une réunion, à moins que des raisons impérieuses ne soient fournies. Global Alpha examine les courses aux procurations au cas par cas, en tenant compte des performances à long terme de l'entreprise, du contexte de l'élection contestée, des qualifications des candidats et d'autres facteurs pertinents.

Mode de scrutin : Global Alpha estime que les actionnaires devraient avoir le droit de voter proportionnellement à leur participation et soutient donc le principe "une action, un vote". En

conséquence, Global Alpha vote contre l'autorisation ou l'émission d'actions qui ne sont pas assorties de droits de vote complets et égaux, contre les propositions qui soutiennent ou perpétuent les structures à deux catégories d'actions et pour les propositions visant à éliminer les structures à deux catégories d'actions. La firme préfère que les entreprises adoptent le vote à la majorité pour les administrateurs individuels lors d'élections incontestées. Elle s'oppose aux exigences de vote à la super majorité si elles visent à réduire les droits des actionnaires minoritaires.

Mesures anti-OPA : Global Alpha estime que les mesures qui empêchent les prises de contrôle ou qui renforcent la direction ne portent pas seulement atteinte aux droits des actionnaires, mais peuvent également avoir un effet préjudiciable sur la valeur de l'entreprise. Par conséquent, Global Alpha s'oppose aux propositions qui renforcent la direction ou diluent excessivement l'actionnariat, qu'elles soient avancées par la direction ou par les actionnaires. Inversement, Global Alpha soutient les propositions qui limitent ou éliminent les mesures anti-OPA déjà adoptées par les sociétés émettrices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lignes directrices générales : Global Alpha estime que les administrateurs ont un devoir envers les actionnaires et s'abstient de voter pour les administrateurs qui n'agissent pas sur des questions clés.

Mandat échelonnés des administrateurs : Global Alpha s'oppose aux conseils d'administration échelonnés, car la firme estime qu'ils peuvent renforcer la direction existante et décourager indûment les prises de contrôle. Par conséquent, Global Alpha vote en faveur des propositions visant à déclasser le conseil d'administration.

Indépendance : Global Alpha est convaincu de l'importance d'un conseil d'administration indépendant et considère qu'un conseil est suffisamment indépendant lorsque plus de cinquante pour cent des administrateurs sont indépendants. Au Japon, ce seuil est abaissé à un tiers, ce que Global Alpha estime suffisant à l'heure actuelle. Toutefois, cette question sera réexaminée au fur et à mesure que la réforme de la gouvernance d'entreprise progressera sur le marché japonais. Si le conseil d'administration proposé ne répond pas aux critères d'indépendance de la Global Alpha, celle-ci vote contre tous les candidats non indépendants, à l'exception du PDG, car ce poste est par nature non indépendant et, dans la plupart des situations, voter contre un PDG pourrait être inutilement perturbateur. Global Alpha est favorable à la présence d'initiés au sein du conseil d'administration, car il estime qu'ils apportent des connaissances et une vision précieuse de l'entreprise ; toutefois, il estime que la représentation des initiés devrait largement refléter le niveau de propriété ou de contrôle. Par conséquent, Global Alpha peut s'abstenir de voter contre certains candidats non indépendants ou voter contre des initiés si le nombre d'initiés siégeant au conseil d'administration est excessif. En outre, Global Alpha estime que les principaux comités (audit, rémunération, nomination et gouvernance) devraient être purement indépendants et vote contre les administrateurs non indépendants siégeant dans ces comités.

Séparation des rôles de président et chef de la direction : Global Alpha estime que les responsabilités du PDG et du président du conseil d'administration sont fondamentalement différentes et qu'elles devraient donc être assumées par des personnes différentes. Par conséquent, Global Alpha soutient les propositions visant à séparer les rôles de PDG et de président et vote contre le président du comité de nomination lorsque ces rôles sont combinés et qu'un administrateur indépendant principal n'a pas été établi.

Diversité des genres : Global Alpha estime que la diversité des genres dans les conseils d'administration a des répercussions positives à long terme sur les performances d'une entreprise et vote donc contre le président du comité de nomination si le conseil d'administration n'a pas une représentation féminine adéquate.

POLITIQUE DE VOTE PAR PROCURATION

Présence : Global Alpha vote contre les administrateurs qui ont assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration tenues au cours d'une année donnée, sans raison valable pour ces absences.

Durée des mandats : Global Alpha s'oppose aux limites d'âge et de mandat pour les administrateurs individuels et préfère que le renouvellement du conseil d'administration se fasse par le biais d'un processus d'évaluation annuel qui évalue l'efficacité du conseil d'administration dans son ensemble, de ses comités et de ses administrateurs individuels. Si la durée moyenne du mandat au sein du conseil d'administration dépasse 10 ans, Global Alpha vote contre le membre du conseil d'administration dont le mandat est le plus long, à l'exception du PDG.

Administrateurs siégeant à trop de conseils : Global Alpha vote contre les administrateurs qui siègent à trop de conseils. Global Alpha considère qu'un administrateur siège sur trop de conseils s'il/elle : (i) siège à plus de trois conseils d'administration de sociétés publiques au total ; ou (ii) est un PDG et siège à plus de deux conseils d'administration de sociétés publiques au total.

Taille du conseil d'administration : Global Alpha vote contre le président et les membres du comité de nomination si la taille du conseil d'administration dépasse 10 administrateurs.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Lignes directrices générales : Les modifications apportées à la charte, aux statuts constitutifs ou aux règlements de l'entreprise sont souvent de nature technique et administrative. Sauf raison impérieuse contraire, Global Alpha votera en accord avec la direction de l'entreprise sur ces propositions. Toutefois, Global Alpha examinera et analysera, au cas par cas, toute proposition inhabituelle susceptible d'affecter la structure et le fonctionnement de l'entreprise ou d'avoir un effet économique important sur l'entreprise.

Fusions et acquisitions : Global Alpha examine les projets de fusion et d'acquisition au cas par cas, sur la base de leur logique stratégique, de leur évaluation, de leur intérêt à long terme et de leur impact sur les droits des actionnaires.

Émission d'actions : Global Alpha s'oppose à l'augmentation du nombre d'actions ordinaires autorisées lorsqu'il est prouvé que les actions seront utilisées pour mettre en œuvre une pilule empoisonnée ou d'autres dispositifs anti-OPA, ou si l'émission de nouvelles actions risque de diluer de manière excessive la valeur des actions en circulation.

Rachats d'actions : Global Alpha examine les propositions de rachat d'actions au cas par cas, en tenant compte de l'impact sur la valeur actionnariale à long terme, du niveau de divulgation, de la preuve que le rachat est effectué pour récompenser les initiés de l'entreprise ou d'autres facteurs pertinents.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Lignes directrices générales : Global Alpha estime que des lignes directrices solides en matière de rémunération des dirigeants sont essentielles au fonctionnement des entreprises publiques et constituent une expression clé de la bonne gouvernance d'entreprise. Bien que Global Alpha soit conscient de la complexité de ce sujet et de la diversité des pratiques selon les marchés, les secteurs et les capitalisations, les principes suivants guident son vote sur les questions de rémunération des dirigeants. Global Alpha prend en compte des facteurs tels que la performance de l'entreprise, l'alignement de la rémunération sur la performance et le niveau d'information lorsqu'il vote sur des propositions relatives à la rémunération. En outre, Global Alpha prend en compte des paramètres tels que le salaire de base du PDG, la rémunération globale du PDG, le multiple de la rémunération annuelle du PDG par rapport à la rémunération médiane de tous les autres employés, le multiple de la rémunération annuelle du PDG par rapport à la médiane de tous

POLITIQUE DE VOTE PAR PROCURATION

les autres cadres supérieurs, la dilution et le taux d'absorption annuel, l'existence d'une disposition de récupération en cas de redressement financier ou de mauvaise conduite, le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs non exécutifs, l'actionnariat du PDG, le revenu ouvrant droit à pension, les politiques autorisant les majorations, le changement de contrôle à déclenchement unique, les attributions pluriannuelles garanties ou l'acquisition automatique de la rémunération sous forme d'actions. Si Global Alpha a des préoccupations concernant l'un de ces paramètres, il votera contre un vote consultatif sur la rémunération des dirigeants et votera également contre le président et les membres du comité de rémunération.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Lignes directrices générales : Global Alpha estime que la rémunération des administrateurs non exécutifs doit être structurée de manière à garantir l'indépendance, l'objectivité et l'alignement sur les intérêts des actionnaires. Les administrateurs non exécutifs ne devraient pas recevoir de rémunération basée sur les performances, comme des unités d'actions liées à la performance ou des options d'achat d'actions, car cela peut encourager une prise de risque excessive et nuire à l'objectivité. Global Alpha préfère que les administrateurs non exécutifs reçoivent une rémunération sous forme de liquidités ou, alternativement, d'unités d'actions restreintes ou d'unités d'actions différées qui comportent le même intérêt économique que les actions et qui alignent donc directement les intérêts des administrateurs sur ceux des actionnaires. Pour plus d'informations, veuillez consulter les lignes directrices sur la rémunération.

FONCTION D'AUDIT

Lignes directrices générales : Global Alpha estime que l'entreprise reste la mieux placée pour choisir un auditeur et soutiendra la recommandation de la direction. Toutefois, Global Alpha reconnaît que des conflits d'intérêts inhérents peuvent survenir lorsque l'auditeur d'une société fournit à cette dernière d'importants services autres que d'audit. Par conséquent, Global Alpha votera contre la nomination d'un auditeur si les honoraires pour les services autres que l'audit sont disproportionnés par rapport au total des honoraires d'audit payés par la société ou s'il existe d'autres raisons de remettre en question l'indépendance des auditeurs de la société.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Lignes directrices générales : En tant que gestionnaire d'investissements et investisseur pour le compte de ses clients, Global Alpha vise à influencer les entreprises bénéficiaires pour qu'elles atténuent et gèrent efficacement les risques environnementaux et sociaux. Ces risques sont évalués sur la base d'une analyse des questions jugées financièrement importantes pour une entreprise, c'est-à-dire celles qui peuvent avoir un impact à court, moyen ou long terme sur la performance financière de l'entreprise. Il s'agit par exemple des questions liées au changement climatique, à la biodiversité, au capital humain et à la bonne gouvernance, telles que celles décrites par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC). En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations unies, Global Alpha prend en compte les implications environnementales et sociales dans ses votes par procuration.

Questions environnementales : En ce qui concerne les questions environnementales, Global Alpha soutient les propositions qui, si elles sont mises en œuvre, amélioreraient les informations liées à l'environnement, la surveillance et l'atténuation des risques, telles que l'établissement d'objectifs fondés sur la science pour s'assurer que les objectifs de réduction des émissions sont alignés sur l'Accord de Paris.

POLITIQUE DE VOTE PAR PROCURATION

Global Alpha soutient les propositions demandant aux entreprises de rendre compte des politiques environnementales et de l'impact de leurs activités ainsi que des responsabilités environnementales sur la valeur actionnariale. De même, Global Alpha s'abstiendra de voter pour certains administrateurs si une entreprise n'a pas mis en place une surveillance appropriée des risques environnementaux et choisira de voter contre les rapports financiers en réponse à une mauvaise communication sur l'environnement.

Questions sociales : En ce qui concerne les questions sociales, Global Alpha soutient les propositions qui, si elles sont mises en œuvre, renforceront les informations utiles ou les améliorations sur les questions sociales, la surveillance des risques et l'atténuation des risques sociaux, telles que les rapports sur les normes de travail et/ou de droits de l'homme des fournisseurs ou l'évaluation des risques liés aux droits de l'homme dans les opérations et la chaîne d'approvisionnement. Global Alpha soutient les propositions demandant aux entreprises de mettre en œuvre des politiques conformes à l'Organisation internationale du Travail (OIT), aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. De même, Global Alpha s'abstiendra de voter pour certains administrateurs si une entreprise n'a pas mis en place une surveillance appropriée des risques en matière de droits de l'homme, à condition que cela soit dans le meilleur intérêt des actionnaires.



Robert Beauregard, Chef des placements